AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20250408-026_2025-DE
en date du 18/04/2025 ; REFERENCE ACTE : 026_2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 avril 2025 à 18h00 à Nyons

Le Conseil communautaire, convoqué le 26 mars 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Madame Nadia MACIPE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96
Nombre de voix délibératives : 72

Etaient présents : 60 (dont 4 suppléants)

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Martine GUILBAUD (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 28

Marc HAMARD - Gines ACHAT - Rémy CLEMENT - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - François GROSS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Marie-Noelle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Jean-Claude GRAS

Excusés ayant donné pouvoir : 12

Éric RICHARD a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Juliette HAIM a donné pouvoir à André DONZE - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Christian TEULADE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Eliane GAUTHIER a donné pouvoir à Michel VINCENT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Michel GREGOIRE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20250408-026_2025-DE
en date du 18/04/2025 ; REFERENCE ACTE : 026_2025

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE

Finances

026-2025 Budget annexe SPANC – Approbation du compte de gestion 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget primitif de l'année 2024 ;

Vu les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Vu les bordereaux de mandats, les titres des créances à recouvrer et les dépenses effectuées ;

Vu l'exposé du Président présentant le Compte de gestion du Budget annexe SPANC de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public, accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant la régularité des comptes et après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, ainsi que les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024 sur l'exécution du Budget annexe SPANC de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DE DECLARER que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

La Secrétaire de séance,
Nadia MACIPE

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 18/04/2025

Mise en ligne le : 18/04/2025

Ampliation à :